



District de Football de la Mayenne
Impraticabilité de terrain
Compétitions Départementales (uniquement)



Transmission avant le vendredi 16h00 : à transmettre au **District de la Mayenne** par messagerie officielle avec l'arrêté municipal/la décision privée :

meteo@mayenne.fff.fr

Club recevant :

N° affiliation :

Désignation du ou des terrain(s) impraticable(s) :

Commune	Terrain	Date d'impraticabilité

N° du match (obligatoire) (Disponible sur Footclubs)	Compétition Catégorie – Division - Groupe	Equipe adverse	« Déplacé sur le terrain de » ou « Pas de terrain de repli »

JOINDRE IMPÉRATIVEMENT LA COPIE DE L'ARRÊTÉ MUNICIPAL OU DE LA DÉCISION PRIVÉE

Cadre réservé au District

Transmission avant Vendredi 16h00

Transmission avant Vendredi 16h00